

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AILRC-FR  
27 février 2016

### **La République du Congo refuse de laisser entrer un chercheur d'Amnesty International et le renvoie**

Le refus de la République du Congo de laisser entrer sur son territoire un responsable des recherches d'Amnesty International en mission témoigne une nouvelle fois de la volonté du gouvernement de museler la critique à l'approche de l'élection présidentielle, a déclaré Amnesty International samedi 27 février 2016.

Dans la soirée du 26 février, le directeur adjoint pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Amnesty International, Stephen Cockburn, s'est vu refuser l'entrée à la frontière et a été renvoyé à Dakar, alors qu'il avait un visa valide, une lettre d'invitation et des confirmations de rencontres avec les autorités, notamment avec le ministre de la Défense et des représentants du ministère de la Justice.

« S'opposer à tout suivi indépendant de la situation des droits humains est inacceptable et ne contribuera en rien à renforcer la confiance alors que le Congo s'apprête à élire son président, notamment dans un contexte où des opposants politiques sont arrêtés et des manifestants tués, a déclaré Netsanet Belay, directeur de la recherche et des actions de plaidoyer pour l'Afrique à Amnesty International.

« Le gouvernement doit prendre toutes les mesures pour garantir que ces élections se déroulent dans un climat qui respecte le droit de tous les citoyens d'exprimer leurs opinions, de manifester pacifiquement et de surveiller la situation des droits humains, en vue de dénoncer les violations et d'y remédier. »

À son arrivée à l'aéroport de Brazzaville, Stephen Cockburn faisait la queue pour faire contrôler son passeport lorsqu'un agent de sécurité l'a interpellé ; il tenait un papier sur lequel figuraient son nom et ceux de deux de ses collègues d'Amnesty International, qui devaient arriver plus tard. Son passeport lui a été confisqué et il a été détenu à l'aéroport, sans subir de mauvais traitements, jusqu'au lendemain matin. On l'a alors fait monter à bord d'un vol retour pour Dakar.

Un document fourni par la suite à la compagnie aérienne précisait le motif du refus d'entrée sur le territoire, à savoir la présence « non désirée » d'Amnesty, et indiquait que le visa n'aurait pas dû être accordé.

Amnesty International se rendait au Congo afin de rencontrer des responsables du gouvernement, d'ambassades et d'agences de l'ONU, pour débattre des violations des droits humains commises par les autorités et les forces de sécurité, notamment dans le contexte des prochaines élections.

Le 23 février, le chef de la police avait écrit à Amnesty International pour décliner l'invitation à rencontrer la délégation, faisant valoir que l'organisation ne devait pas se rendre dans le pays durant une période préélectorale de troubles, mais sans indiquer clairement que la visite avait été interdite. Dans sa lettre, il critiquait également un [rapport](#) d'Amnesty International recensant l'expulsion de plus de 180 000 ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC) en 2014.

L'élection présidentielle est prévue pour le 20 mars. En octobre 2015, Amnesty International a demandé aux forces de sécurité de cesser de recourir à une force excessive : elles avaient tiré sur des foules

rassemblées à Brazzaville et Pointe-Noire pour manifester contre les projets de modification de la Constitution. D'après les groupes d'opposition, au moins 18 personnes ont été tuées.

Par ailleurs, Amnesty International a pointé du doigt la détention d'opposants politiques, avant le référendum constitutionnel d'octobre mais aussi à l'approche des élections. Parmi les personnes actuellement détenues figurent Paulin Makaya, leader du parti politique Unis Pour le Congo (UPC), et Serge Matsoulé, secrétaire fédéral de la Convention d'action pour la démocratie et le développement (CADD).

En octobre 2015, les forces de sécurité ont encerclé la maison d'un autre leader de l'opposition, Guy Brice Parfait Kolélas, sans aucune autorisation judiciaire, et l'ont empêché de sortir pendant 12 jours. Toujours en octobre, six militants ont été arrêtés et condamnés à trois mois d'emprisonnement pour avoir participé à une manifestation non autorisée.

Document public

\*\*\*\*\*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, à Dakar (Sénégal), au +221 77 658 62 27**

**Courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org); [sadibou.marong@amnesty.org](mailto:sadibou.marong@amnesty.org)**

**Twitter : [@amnestyWaro](https://twitter.com/amnestyWaro)**